

CONGO, LIBERTÉS

MAGAZINE DE LIAISON
DE LA MAISON DE LA LAÏCITÉ
DE KINSHASA #8 - JUILLET-DÉCEMBRE 2016

PRIX
INTERNATIONAL
HENRI
LA FONTAINE

MAISON
DE LA LAÏCITÉ
DE KINSHASA

MAISON DE LA LAÏCITÉ DE KINSHASA

Éditeur responsable

Maison de la Laïcité
de Kinshasa

Directeur de la publication

Nicaise Chikuru Munyilogwara

Directeur de la rédaction

A.T. Lukusa Menda

Secrétaire de rédaction

Thomas Lelo

Comité de rédaction

André T. Lukusa Menda
Robert Musa Kayoka
François Kalambayi
Florent Babaapu
Thomas Lelo

Conception

Calmeac-Éditions

Réalisation

Calmeac-Éditions

Mise en page

Bruxelles Laïque

Contact

Congo Libertés
Chez Maison de la Laïcité
de Kinshasa
482, av. Zinnias (10^e Rue)
Limete
R.D.C.
Tél.: +243 97 21 02 42 8
+243 81 50 80 50 3
maisonde-laicite@yahoo.fr

Contact en Belgique

Laïcité et Humanisme
en Afrique Centrale (LHAC)
Fredy Jacquet, administrateur
Siège social :
Campus de la Plaine, ULB
CP 236, Accès 2
Avenue Arnaud Fraiteur
1050 Bruxelles
fredyjacquet@yahoo.fr

p.3 ÉDITORIAL ■

Prix International Henri La Fontaine
par André T. Lukusa Menda

p.5 CÉRÉMONIE ■

Christiane Vienne,
Secrétaire du Parlement du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Daniel Sotiaux,
Président de La Fondation Henri La Fontaine

Amin Maalouf,
Académicien, écrivain et Président du Prix Henri La Fontaine 2016

Fadila Laanan,
Ministre-présidente du gouvernement francophone bruxellois

Nicaise Chikuru,
Président de la Maison de la Laïcité de Kinshasa,

p.15 DOSSIER : LAÏCITÉ EN RD CONGO ■

La question de la laïcité au Congo (RDC) : origines, perspectives
par Elikia M'Bokolo

RD Congo : le défi de la laïcité
Par Gabrielle Lefèvre

p.25 LA MAISON DE LA LAÏCITÉ A BESOIN DE VOTRE SOUTIEN ■

p.26 PARTENAIRES DE LA MAISON DE LA LAÏCITÉ DE KINSHASA ■

EDITORIAL

Par André T. Lukusa Menda



PRIX INTERNATIONAL HENRI LA FONTAINE

La Maison de la Laïcité de Kinshasa a été récompensée du Prix International Henri La Fontaine pour l'humanisme. L'événement a eu lieu en date du 9 décembre 2016 à Bruxelles (Belgique) dans l'hémicycle du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en présence d'éminentes personnalités. Parmi celles-ci: le Prince Laurent de Belgique, Christiane Vienne, Députée, Secrétaire du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Fadila Laanan, Ministre-Présidente du Collège de la Commission communautaire française.

L'on notait aussi la présence de Pierre Galand, Vice-Président de la Fondation Henri La Fontaine qui prononcera le mot de clôture de la cérémonie ainsi que Henri Bartholomeeusen, Président du Centre d'Action Laïque.

HENRI LA FONTAINE

Né le 22 avril 1854, Henri La Fontaine est un avocat belge, spécialiste du droit international. Grand défenseur du droit des minorités, il prend une part importante dans les débats féministes et fonde en 1890 la Ligue belge des droits des femmes. Professeur de droit international à l'Université libre de Bruxelles (1893), il est élu sénateur sur la liste du Parti Ouvrier Belge (1895), puis Vice-président du Sénat (1919-1932).

Sur le plan international, Henri La Fontaine s'est fait remarquer surtout par son combat pour la paix. Pacifiste, il va promouvoir cette discipline comme moyen d'installer la paix dans le monde au travers d'associations belges et internationales, notamment au sein du Bureau international de la paix qu'il préside à partir de 1907. Il a été présent partout où il était question de construire la Paix et notamment à la Conférence de paix de Paris en 1919, à la Société des Nations (1920-1921) qui a précédé l'Organisation des Nations unies. Il reçoit le Prix Nobel de la paix en 1913. Henri La Fontaine est mort à Bruxelles le 14 mai 1943.

LA FONDATION HENRI LA FONTAINE

Elle décerne tous les deux ans le Prix international Henri La Fontaine pour l'humanisme.

Pour son troisième prix, remis en 2016 et dont l'académicien Amin Maalouf était le Président d'honneur, la Fondation a jeté son dévolu sur la "Maison de la laïcité de Kinshasa", association congolaise sans but lucratif et "Avocats sans frontières", association belge sans but lucratif, élues ex æquo.

POURQUOI LA MAISON DE LA LAÏCITÉ DE KINSHASA ?

Le Prix international Henri La Fontaine récompense les organisations ou individus qui se font remarquer par leur combat pour l'humanisme, la justice sociale, le droit des femmes et des minorités et le libre-examen. Il se trouve que ces valeurs font partie du socle sur lequel repose la Maison de la laïcité de Kinshasa, qui y a ajouté celles de l'éducation en général et de l'éducation à la citoyenneté responsable en particulier, la lutte contre les maladies endémiques (VIH/sida et autres) le développement durable et surtout la laïcité, en fonction de son environnement propre.

LA LAÏCITÉ EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Elikia M'Bokolo retrace l'historique de la diversité religieuse de ce Congo de Nimi à Lukeni, de Dona Béatrice Kimpa Vita, de Simon Kimbangu et de la bienheureuse Anuarité, qui n'a pas exclu l'athéisme. Il souligne l'urgence de renforcer la laïcité alors qu'aujourd'hui le pays est envahi par une myriade d'Églises du réveil.

Gabrielle Lefèvre, journaliste belge, rappelle à juste titre la remarque que nous avons faite nous-mêmes sur la diversité culturelle du Congo, source de la di-



versité religieuse, mais qui transforme en véritable casse-tête, l'organisation du vivre ensemble authentiquement inclusif. La preuve, c'est que cinquante-six ans après l'indépendance, on n'y est toujours pas arrivé ne serait-ce qu'en termes de cohabitation harmonieuse par-delà des différences tolérées. Que de heurts entre Pygmées et Bantu, que de conflits meurtriers entre originaires et non originaires de... Que de massacres d'innocents en vue d'une expropriation de terres et d'une balkanisation en douceur! Et cela malgré l'avis unanime de tous les juristes selon lequel toutes les Constitutions du Congo depuis 1960 se réfèrent implicitement à la laïcité. Ainsi l'article 1er de la Constitution actuelle datant du 18 février 2006, est rédigé comme suit : "La République démocratique du Congo est, dans ses frontières du 30 juin 1960, un État de droit, indépendant, souverain, uni et indivisible, social, démocratique et laïc"¹ La confusion viendrait-elle de ce "laïc" écrit avec "c" plutôt qu'avec "que". Le Congo n'ayant jamais eu à sa tête ni un abbé Fulbert Youlou, ni un Mgr Makarios, peut toujours dire qu'il n'a jamais été autre chose qu'un État laïc !

Le concept de laïcité semble ainsi avoir été l'objet d'un malentendu depuis le début. D'où, peut-être, la difficulté de passer du simple concept à sa mise en œuvre concrète. La Maison de la laïcité de Kinshasa a ainsi fait le pari de remettre les choses à l'endroit, en débarrassant le concept de laïcité de toutes les scories obscurantistes qui l'effacent de la conscience des Congolais, surtout des dirigeants, mais aussi des jeunes générations. En effet, la confusion ayant pris racine dans l'esprit des hommes, c'est d'abord de l'esprit des hommes qu'il s'agit de l'extirper. Tel est le sens de l'éducation comme front prioritaire de la Maison de la laïcité de Kinshasa. Mais où commence l'éducation, où s'arrête-t-elle? Devant ce noeud gordien, l'État congolais a choisi la facilité en remplaçant le terme par celui de l'enseignement. Enseignement primaire, enseignement secondaire, enseignement secondaire technique et professionnel, enseignement supérieur et universitaire...enseignement à tous les niveaux, éducation nulle part.

Mais, à quel niveau de l'enseignement apprend-on au Congolais à vivre en harmonie avec un autre Congolais dont il ne partage pas la langue? À quel niveau choisir l'intérêt collectif au petit profit personnel? À quel niveau refuser l'inacceptable par toutes les voies utiles de droit? À quel niveau sauvegarder son sens critique et sa liberté de conscience devant de nombreuses sollicitations aussi fallacieuses les unes que les autres? À quel niveau se remettre constamment en question et remettre en question tout ce qui lui est présenté comme "allant-de-soi", selon l'enseignement d'Auguste Mabika Kalanda? À quel niveau s'organiser, se prendre en charge, (pour parodier Mzee Laurent-Désiré Kabila) sans toujours avoir la main tendue vers un État-providence de plus en plus déliquescents, sourd et aveugle.

Plus platement encore, quel programme congolais d'enseignement apprend au Congolais le res-

pect de son environnement, la propreté des lieux publics, le respect du code de la route, la paternité responsable, et tant d'autres questions qui ne font pas partie de la transmission pure et simple des savoirs ? Comme pour le concept de la laïcité, l'éducation au Congo est l'objet d'un énorme malentendu.

Choisir l'étendard de la laïcité pour récupérer toutes ces écuries d'Augias, c'est aller à l'essentiel, c'est choisir la valeur qui regroupe toutes les autres valeurs qui caractérisent la démocratie. Et comme l'indique Nicaise Chikuru, la Maison de la laïcité de Kinshasa n'est pas seule dans cette lutte. Elle vient en fait rejoindre d'autres associations non confessionnelles congolaises qui défendent déjà ces valeurs de l'enseignement et de l'éducation, des droits de la femme et de l'enfant, du droit à la santé, des droits sociaux économiques et sociaux, de la culture.

Mériter un Prix international pour de tels combats après seulement cinq ans d'existence (2011-2016) montre non seulement que la Maison de la laïcité de Kinshasa a choisi le bon cap, mais encore que l'encadrement et l'accompagnement dont elle bénéficie tant du côté belge que du côté congolais sont d'excellente qualité puisqu'ils lui ont permis de se créer une visibilité en moins de deux mandats d'un Conseil d'administration. Visibilité malheureusement trop unilatérale pour le moment dans la mesure où les Congolais qui devraient être les premiers bénéficiaires de cette lutte sont loin de prendre l'exacte mesure de l'importance d'une Maison de la laïcité parmi eux. Elikia M'Bokolo et Nicaise Chikuru font clairement ressortir l'entendement vulgaire de l'effort de ceux qui, au Congo, cherchent justement à mettre l'église au milieu du village. Ils évoquent, par exemple, tout le mal qu'Edem Kodjo a eu pour obtenir que les séances du Dialogue du Camp Tshatshi commencent par une minute de méditation, selon le rituel des organisations internationales qu'il représentait, plutôt que par une prière. Et nous constatons qu'il a échoué sur ce point. Cette cécité fait que chaque fois que la société congolaise est en crise, ce n'est pas à l'élite du savoir qu'il est fait appel pour trouver une solution. Même si c'est finalement elle qui dénoue les écheveaux, il faut que cela soit sous la houlette d'un homme de l'Eglise catholique, qu'il s'appelle Monseigneur Laurent Monsengwo Pasinya pour la Conférence nationale souveraine (1991-1992) ou Monseigneur Marcel Utembi pour le dernier compromis de la CENCO (Conférence des évêques nationaux du Congo), de décembre 2016.

A *Congo Libertés* nous osons espérer qu'après l'expertise incontestée de Muyembe Tamfumu sur la question d'Ebola, après le Prix accordé au docteur Denis Mukwege, après cet encouragement de la Fondation Henri La Fontaine à l'action citoyenne de la Maison de la laïcité de Kinshasa, ils seront plus nombreux les Congolais qui, non seulement ouvriront les yeux, mais surtout regarderont avec discernement du côté d'où vient la lumière pour dissiper les ténèbres d'un Congo aujourd'hui tombé dans un véritable trou noir. ■

¹ Constitution de 2006 modifiée par la loi N°11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République démocratique du Congo.



CÉRÉMONIE

DE REMISE DE PRIX

Vue de l'assemblée, au 1^{er} rang de gauche à droite : Le Prince Laurent, Christiane Vienne (Députée de la Fédération Wallonie-Bruxelles, cheffe du groupe PS), Pierre Legros (Administrateur de l'Ong Avocats sans Frontières (ASF)), Daniel Sotiaux (Président de la Fondation Henri La Fontaine), Nicaise Chikuru (Président de la Maison de la Laïcité de Kinshasa (MLK)), Fadila Laanan (Ministre-Présidente de la Commission communautaire française (COCOF)), Henri Bartholomeeusen (Président du Centre d'Action Laïque (CAL)).

CHRISTIANE VIENNE

SECRÉTAIRE DU PARLEMENT DU PARLEMENT DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES



Mot de bienvenue

C'est avec plaisir que j'ai l'honneur de prendre la parole aujourd'hui devant vous pour ouvrir cette cérémonie de remise du Prix de la Fondation Henri La Fontaine pour l'Humanisme.

Je souhaiterai tout d'abord excuser Monsieur le Président Philippe Courard qui n'a pas pu être présent ce jour et qui vous transmet à tous ses chaleureuses salutations et aux deux lauréats du Prix décerné aujourd'hui ses sincères félicitations pour leur nomination et ses plus vifs encouragements et tout son soutien dans l'action et le travail admirable et ô combien essentiel qu'ils mènent pour la défense des droits et valeurs démocratiques, citoyennes, et humanistes à travers leur travail.

Je ne serai pas longue pour laisser la place aux nombreux intervenants de ce jour.

Juste rappeler quelques traits essentiels de l'homme politique qu'était Henri La Fontaine mais aussi et surtout les grandes lignes des combats du militant visionnaire et engagé qu'il était et dont les valeurs reflètent l'esprit du Prix qui porte son nom et que nous décernons aujourd'hui.

Homme d'État, sénateur socialiste, humaniste par ses actions fondées sur des valeurs que nous défendons encore.

Je retiendrai 2 priorités qui furent les siennes.

L'éducation et la connaissance comme outil d'émancipation et de développement d'une société pacifique et juste constituait une des grandes convictions d'Henri La Fontaine. Et c'est dans le souci d'assurer l'accès universel à la connaissance et de faciliter le partage et la transmission des savoirs qu'Henri La Fontaine aux côtés de Paul Otlet développeront le système de classification décimal universel, le Mundaneum nous en offre un magnifique aperçu.

L'autre priorité prend la forme d'un pari sur le progrès. "La lumière vaincra les ténèbres" voilà inscrite sur le fronton de l'ULB cette formule qui nous invite à oser penser librement et à agir.

Aujourd'hui, une nouvelle fois, nous sommes réunis pour remettre comme signe d'encouragement et de soutien à leur action en faveur de la promotion des valeurs démocratiques, de justice et de paix, le prix Henri La Fontaine pour l'Humanisme.

Prix international, d'une valeur de 10.000 euros, sous la présidence d'honneur de l'Académicien Amin Maalouf, ce prix est destiné à honorer des personnes vivantes, institutions ou organismes publics ou privés en activité, qui contribuent de manière significative à la défense, la transmission et l'actualisation des valeurs qui furent celles défendues par Henri La Fontaine.

Je terminerai en félicitant chaleureusement chacune des associations lauréates, Avocats sans frontières et la Maison de la laïcité de Kinshasa pour le travail qu'elles effectuent au quotidien dans la défense de l'État de droit, de la justice et du respect des droits de l'Homme, conditions indispensables d'une société pacifique et plus égalitaire. ■

DANIEL SOTIAUX

PRESIDENT DE LA FONDATION HENRI LA FONTAINE



Pour la troisième fois nous allons remettre le Prix Henri La Fontaine pour l'Humanisme.

Avant toute chose il est bon, surtout pour celles et ceux qui ne connaissent pas Henri La Fontaine et la Fondation qui porte son nom, de rappeler brièvement notre historique.

L'idée revient à deux hommes qui d'abord ont oeuvré à installer le MUNDANEUM à Mons alors qu'il crouissait depuis des années dans des lieux inadaptés voire carrément insalubres, et qui ensuite se sont dit que, le temps était arrivé de rappeler qu'un des deux fondateurs de ce projet utopique, Henri La Fontaine, avait, presque un siècle plus tôt, reçu le Prix Nobel de la Paix. On était en 2009.

C'est donc sous l'impulsion de Jean-Paul Deplus, Président du Mundaneum et de Jean-Pol Baras que se crée un comité en vue de célébrer, en 2013, le centième anniversaire de la remise de ce Prix prestigieux.

Ce fut une riche idée, importante et nécessaire.

Merci très chaleureusement à eux.

Pour ce groupe, la direction est immédiatement prise : il ne s'agissait pas de célébrer pour célébrer, mais bien d'interroger l'oeuvre d'un homme d'exception qui sa vie durant n'a ménagé aucun effort en vue de défendre la Paix, mais plus encore l'Humanisme, le féminisme, la tolérance, la fraternité universelle.

Impossible de résumer simplement la vie d'Henri La Fontaine tant elle est riche.

Donnons simplement quelques repères. Né à Bruxelles en 1854, il choisit d'étudier le droit à l'Université Libre de Bruxelles et se spécialise en droit international. Confiant dans le progrès du droit et de la justice, il saisit la voie du pacifisme pour agir sur la société. Son projet le conduit à imaginer et à participer à la Société des nations prémisses de l'Organisation des Nations Unies. Dans un souci de paix, il apporte sa pierre à l'édifice de l'Office international de Bibliographie en 1895, et, avec Paul Otlet, il crée, comme déjà dit, le MUNDANEUM où tous les savoirs du monde devaient être réunis afin que de la connais-

sance naisse la paix et la compréhension universelle.

Homme politique socialiste, vice-président du Sénat, Franc-maçon, il a milité pour le suffrage universel et l'émancipation des femmes.

Il a publié de nombreux articles et ouvrages tant sur les questions juridiques et littéraires que politiques.

Encore aujourd'hui, grâce à de nouvelles sources, nous découvrons d'autres facettes de son oeuvre et, à ce rythme, nous devons bientôt songer à de nouvelles publications pour compléter le très beau livre édité en 2013 par le MUNDANEUM.

Un livre qui n'est qu'une des nombreuses activités organisées en 2013 : conférences, colloques, inaugurations diverses dont, une des principales, fut l'installation d'un buste d'Henri La Fontaine dans les locaux du Sénat qui rendait ainsi tardivement hommage au sénateur et à toute son oeuvre.

Bien sûr, madame la Députée, les Communautés et Régions n'existaient pas à ce moment, mais nous pouvons résolument penser que, si cela avait été le cas, Henri La Fontaine aurait aussi siégé dans cette auguste assemblée. J'en suis donc certain, l'hommage que vous lui rendez en nous recevant aujourd'hui ne sera pas le dernier !

Reste que, l'année 2013 achevée, la Fondation s'est posée la question de poursuivre ou non le travail.

L'hommage rendu devons-nous poursuivre les activités ou considérer la part la plus importante du travail accomplie ?

D'une part parce qu'il reste beaucoup à connaître d'Henri La Fontaine, mais surtout parce que, aujourd'hui plus que jamais, la paix, la tolérance, le respect de l'autre, messages essentiels d'Henri La Fontaine, sont menacés, la réponse fut très rapidement positive.

Songons à la liste des conflits armés actuellement en cours !

Songons au retour des idéologies souverainistes, nationalistes !



Songeons aux récents rejets de la démocratie pacifiée post-guerre mondiale tant en Angleterre qu'aux Etats-Unis !

Songeons au regain des dogmatismes et des fanatismes !

Oui, pour ces raisons et pour tant d'autres, nous avons la certitude que poursuivre l'oeuvre d'Henri La Fontaine est une nécessité ne fut-ce que parce que son héritage humaniste et créatif est à l'opposé des discours destructeurs.

Le Prix que nous remettons ce matin pour la troisième fois souligne le rôle d'acteurs contemporains dans ce combat contre l'obscur. Un Prix qui est destiné à honorer des personnes vivantes, institutions ou organismes publics ou privés en activités qui contribuent à la défense, la transmission et l'actualisation des valeurs qui furent celles défendues par Henri La Fontaine.

Après, en 2012, sous la Présidence de Stéphane Hessel, avoir remis le premier Prix Henri La Fontaine à Daniela Camhy, professeure de philosophie à l'Université Karl Fransen de Graz (sud-est de l'Autriche).

Après avoir remis, en 2014, le deuxième prix placé sous la présidence d'honneur de Mme Antoinette Spaak, Ministre d'Etat, à l'association Cartooning for Peace, de Jean Plantu, une association qui défend à coups de crayon les valeurs chères à Henri La Fontaine : droits des femmes et des minorités, liberté d'expression et paix dans le monde, mais aussi aide aux dessinateurs en danger pour leurs opinions politiques.

C'était quelques semaines après les attentats de Paris et l'assassinat de plusieurs dessinateurs de Charlie Hebdo.

Aujourd'hui, pour notre troisième Prix, le jury réuni par la Fondation a, devant la qualité des dossiers présentés, décidé d'attribuer ex aequo le Prix 2016 à deux associations :

- D'une part la Maison de la laïcité de Kinshasa qui est née de la rencontre de partenaires congolais et de partenaires belges, laïques et progressistes, qui inscrivent leurs actions dans les valeurs qui furent celles défendues par Henri La Fontaine : la paix, la justice sociale, l'émancipation des citoyens et le libre-examen.

Un lieu qui privilégie dans toutes ses activités une approche centrée sur le renforcement de la paix en République Démocratique du Congo et sur la promotion des valeurs portées par la laïcité, le développement de la démocratie et des droits de l'Homme, sous toutes ses déclinaisons. La Maison de la Laïcité de Kinshasa a été inaugurée le 23 juillet 2011.

- D'autre part, à l'association Avocats sans frontières, créée par quelques avocats et qui aujourd'hui est

devenue une institution reconnue et essentielle. Début 1992, des avocats et des bâtonniers de différents pays lancent l'idée d'Avocats sans frontières. Un groupe d'avocats belges la concrétise. Considérant que l'instauration d'un État de droit est un préalable incontournable à l'émergence d'une paix durable, l'association intervient dans les pays où les droits de l'Homme sont bafoués, où règnent violences politiques et conflits armés et où les règles de droit ne sont pas appliquées.

Avocats sans frontières a des bureaux permanents dans 7 pays et emploie environ 140 personnes d'une quinzaine de nationalités différentes.

Nous reviendrons sur ces Prix et lauréats dans quelques minutes.

Il est maintenant temps de conclure.

Notre réunion de ce matin n'est pas anecdotique.

Elle n'est pas non plus un moment académique au cours duquel on remet à deux lauréats un chèque qui nous laverait de toute action future.

Non, ce que nous faisons ce matin c'est réaffirmer un engagement et des valeurs, car nous croyons fermement que celles-ci sont nécessaires surtout en cette époque plus que troublée.

Très régulièrement je songe à Henri La Fontaine né un siècle exactement avant moi. Et je me demande comment il a supporté son siècle, comment face aux chaos qui s'installaient, d'abord début des années 10, puis dans les années 30, il a gardé force, lucidité et courage.

Comment a-t-il vu les événements s'enchaîner ? Le cours de l'histoire prendre ces funestes tournures ? Et comment face aux déchaînements guerriers a-t-il maintenu son idéal pour la Paix universelle ?

Aujourd'hui, un siècle après le premier conflit mondial, sommes-nous avec la même lucidité capables de comprendre les enchaînements qui se produisent dans le monde ? Sommes-nous capables de saisir et comprendre les dangers qui nous menacent non pas seulement les conflits sanglants, nations contre nations, mais ceux nettement plus insidieux qui opposent des pans entiers de nos sociétés entre eux ?

En publiant il y a quelques mois une anthologie de textes sous le titre de « Quelle connerie la guerre! », Jean-Pol Baras qui en est le maître d'oeuvre, en précisant que cet ouvrage rassemblait une sélection de près de 100 écrits sur le pacifisme, la tolérance et la fraternité universelle, ne disait rien d'autre.

Nous avons besoin de jalons, d'éveil et d'attention. Nous avons besoin de clarté.

Nous avons besoin de vigilance.

C'est le but de la Fondation Henri La Fontaine. ■

AMIN MAALOUF

ACADÉMICIEN, ÉCRIVAIN ET PRÉSIDENT DU PRIX HENRI LA FONTAINE 2016



J'aurais été heureux de me trouver aujourd'hui parmi vous. Les circonstances ne l'ont pas permis. Mais je le serai par la pensée. Et par ces quelques mots qui viennent du cœur.

L'idée noble que nous célébrons en ce jour à travers la mémoire d'Henri Lafontaine mérite d'être remise à l'honneur, et même réhabilitée, dirais-je, parce qu'elle a souffert, me semble-t-il, d'une succession de malentendus au cours des cent dernières années.

S'agissant de la notion de « paix », elle conserve, fort heureusement, une charge affective positive, mais elle s'est quelque peu affadie à force d'être faussement louangée. Tout le monde prétend agir pour la paix, on présente régulièrement les actions guerrières comme des initiatives dont la finalité est la paix, les ministères de la guerre ont été rebaptisés « ministères de la défense », plus aucun pays ne déclare la guerre à un autre. Mais personne ne s'y trompe, l'état de paix est bien souvent un insidieux état de guerre, et nous nous sommes habitués à l'idée que nous ne sortirons plus de cet engrenage avant longtemps, avant très longtemps.

Plus grave encore est la consonance qu'on a donnée au mot de « pacifisme ». Au cours de la guerre froide, on l'a mêlé indûment aux vicieuses querelles du moment, l'associant à des notions telles que « désarmement unilatéral », « appeasement », « better red than dead », etc. Il me paraît important de lui redonner aujourd'hui un sens rénové, actualisé, mieux explicité, qui le débarrasse des contaminations de l'Histoire, pour qu'il soit plus apte à servir les idéaux qui furent ceux d'Henri La Fontaine.

Chacun d'entre nous peut avoir sa propre réflexion sur cette question. La mienne me conduit à dire que si la paix n'est pas toujours la meilleure tactique, elle constitue toujours la meilleure stratégie. Aujourd'hui plus qu'à aucun autre moment dans l'Histoire, nous avons besoin de construire des sociétés où règne la paix civile, un monde où règne la paix entre les hommes. La paix des armes, et la paix des cœurs.

J'ajouterai qu'il ne suffit plus aujourd'hui de proclamer son attachement à la paix, ou son amour pour la paix. Ce dont il s'agit aujourd'hui, c'est de construire la paix. La construire dans les esprits de nos contemporains, notamment des plus jeunes, et dans nos institutions. Construire, par la paix, une solidarité forte et durable entre tous les humains, par-delà toutes les croyances et toutes les appartenances. C'est là une tâche difficile, mais c'est, à mes yeux, la tâche la plus cruciale de notre temps.

Ce qui caractérise notre époque, c'est ce grand décalage entre l'avancement matériel de l'humanité et son avancement moral. Entre, d'un côté, les prodigieux progrès dans la médecine, dans les communications, dans la diffusion du savoir ; et, de l'autre côté, notre incapacité manifeste à gérer les rapports entre les hommes, à assurer la paix civile au sein de nos sociétés, à forger des valeurs communes, auxquelles nous puissions tous adhérer. C'est cela, aujourd'hui, la tâche prioritaire, et c'est seulement ainsi que nous pourrions préserver et faire fructifier l'héritage de l'homme dont nous célébrons aujourd'hui la mémoire.

Mes vœux sincères à votre belle Fondation et aux dignes lauréats qu'elle a choisis. ■

FADILA LAANAN

MINISTRE-PRÉSIDENTE DU GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS



Avant de vous dire quelques petits mots, je tenais au préalable à faire part de mes remerciements les plus sincères...

Ces remerciements, je les adresserais préalablement à l'ensemble de ces femmes qui, tout au long de l'histoire, ont lutté, parfois jusqu'à la mort, pour faire progresser l'humanité.

Ces remerciements, je les dirigerais aussi vers ces hommes qui parfois, au péril de leur vie, ont mis tout en œuvre pour faire que demain s'éveille plus beau qu'aujourd'hui.

Ces remerciements, je tiens aussi à les adresser à ces associations, à vocation humaniste et philanthropique. Ces associations qui, par leurs forces conjointes, ont posé les jalons des grandes avancées qui ont éclairé notre monde.

Enfin, ces remerciements, je tenais aussi à les faire aux représentants de la Fondation Henri La Fontaine, dont l'action a le mérite de mettre en lumière d'illustres artisans de ces luttes essentielles.

Pourquoi tous ces « merci », allez-vous peut-être me demander ?

Et bien, c'est simple...

Depuis quelques mois, certains événements, certaines prises de positions, certaines volontés de retour en arrière, devraient inciter toutes les personnes éclairées à serrer les rangs.

Nous, qui nous revendiquons démocrates, libres-penseurs, progressistes, nous devons faire face aux tourbillons extrémistes. Des tourbillons qui essaient de nous replonger dans les ténèbres...

Ces discours de haine sont en total porte-à-faux avec les valeurs que nous défendons. Pourtant, non seulement ils se diffusent très largement, mais force est de constater qu'ils retentissent de manière sanglante et concrète aux quatre coins de la planète.

Et cela, nous, nous ne l'accepterons jamais !

Je dis bien jamais !

Car la force, la beauté et la sagesse, qui éclairent notre liberté démontrent que c'est là notre bien le plus cher...

J'aurais donc tendance à dire que c'est un véritable combat qui nous fait face ! Et j'aurais même tendance à dire que nous disposons tous d'armes pour mener ce combat. Nous sommes tous armés, pour lutter pour un monde plus juste, plus solidaire, chacun à notre niveau.

J'imagine que certains d'entre vous vont certainement me demander quelles sont ces armes ?

Et bien, mesdames, messieurs, je vous répondrai que le dialogue, la connaissance de l'autre et la recherche inébranlable de la paix, sont des armes formidables.

Ce sont d'ailleurs des armes de construction massive et ce sont d'ailleurs aussi les seules armes que je vous invite à employer.

Car ces armes pacifiques justement, sont des puissants leviers et aussi, elles sont si faciles d'utilisation.

Oui, le dialogue, le « vivre-ensemble » et je dirais même encore plus le « faire-ensemble » sont les meilleurs outils contre l'obscurantisme, le repli sur soi.

Tous ces éléments sont de précieux instruments dans la lutte contre la montée des extrémismes et du radicalisme, mais aussi contre toutes les formes d'incitation à la haine, que sont le racisme, l'antisémitisme, l'islamophobie ou encore la misogynie.

Face à ces tragédies, il faut opposer l'ensemble des valeurs de solidarité et de respect que nous portons et que nous nous devons de partager.

Contre la violence et le repli sur soi qui entravent le progrès, opposons la noblesse des valeurs que vous portez. Stimulons le sentiment d'appartenance et la participation des femmes et des hommes à la construction de l'Humanité.

Mesdames, messieurs, vous l'aurez compris, je partage comme vous, la vision d'une citoyenneté inclusive, large, généreuse, active et ouverte aux autres et sur le monde.

Une citoyenneté qui illustre les principes de justice sociale, de bien-être et de solidarité.

C'est d'ailleurs dans cette optique que le Gouvernement francophone a lancé conjointement avec la Région bruxelloise un appel à projet pour 2017. Avec un budget de 2 millions d'euros, nous avons souhaité renforcer le vivre et le faire ensemble. Et ce via des mesures immédiates, principalement des initiatives culturelles de proximité, mais aussi via des actions renforçant l'amélioration du dialogue interculturel, de soutien à la diversité et la cohésion sociale.

Les projets pourront bénéficier d'une enveloppe allant de 20.000 à 200.000 euros pour promouvoir les valeurs qui nous sont chères.

Je parle ici des valeurs humaines fondatrices de toute société harmonieuse, piliers de toutes les civilisations, épine dorsale de l'humanité !

Des valeurs que semblent porter ces femmes intrépides et ces hommes courageux, que nous nous apprêtons justement à récompenser aujourd'hui.

Plus que jamais, nous devons nous impliquer à leurs côtés, nous battre ensemble. Et surtout, ne rien lâcher face à la médiocrité, à la haine, au rejet de l'autre et au repli sur soi.

Plus que jamais, l'heure est à la fraternité, l'échange, le dialogue.

Et plus que jamais, j'entends soutenir les initiatives comme la vôtre.

Mesdames, Messieurs, serrons les coudes, serons les rangs et construisons ensemble, chacun à notre échelle, le monde de demain. ■

NICAISE CHIKURU

PRESIDENT DE LA MAISON DE LA LAÏCITE DE KINSHASA, A L'OCCASION DE LA REMISE DU PRIX FONDATION HENRI LA FONTAINE (LE 09 DÉCEMBRE 2016)



C'est pour moi un grand honneur de me trouver parmi vous ce jour pour recevoir le prix Henri La Fontaine 2016 au nom et pour compte de la Maison de la Laïcité de Kinshasa, co-lauréate avec l'association Avocats Sans Frontières.

Je suis juriste de formation et tout naturellement je me suis intéressé au rapport que présenta Henri La Fontaine sur la situation juridique internationale du Congo lors du Congrès extraordinaire du Parti Ouvrier Belge en 1907.

La question centrale portait sur la reprise du Congo, alors l'Etat Indépendant du Congo, par la Belgique, au point de vue du droit international.

Henri La Fontaine n'était pas opposé au colonialisme. Pour lui, la fondation de l'Etat Indépendant du Congo avait pour but la tutelle éducatrice et civilisatrice des populations de l'Afrique Centrale, qualifiées d'« inférieures ». Mais il soulignait aussi l'exigence des puissances occidentales d'un accord sur la liberté du commerce dans la région, la liberté de navigation et l'occupation effective des côtes de l'Afrique.

Il prônait l'exercice, par la Belgique, d'une tutelle sur le Congo, sous le contrôle d'un Conseil des Nations qui serait chargé de redistribuer à la Colonie les bénéfices qui découleraient de cette tutelle.

Il concluait son intervention comme suit :
 «La conception nouvelle que nous donnons de la colonisation de civilisation, opposée à la colonisation de peuplement et à la colonisation d'exploitation est, selon nous, l'élément essentiel qui justifie l'intervention des nations auprès des peuplades inférieures ou sauvages. Cette conception doit être à la base de toute politique coloniale vraiment humaine. Elle seule tend à mettre en valeur au maximum sur toute la surface de la planète, à la fois les aptitudes intellectuelles des hommes et les richesses matérielles du sol pour le bien collectif de l'espèce humaine.»

La politique coloniale menée par la Belgique de

1908 à 1960 ne rencontrera pas les attentes exprimées par Henri La Fontaine.

Il faudra ainsi attendre la constitution d'un gouvernement belge socialiste-libéral, en 1954, pour que le Ministre des Colonies, Auguste Buisseret, libéral, laïque et franc-maçon, développe l'enseignement public auquel auront accès les Congolais et aussi la sécurité sociale pour tous, le droit à l'expression politique, la liberté syndicale et la liberté d'une presse congolaise.

Je tenais à réaliser une passerelle entre ces deux hommes qui ont laissé leurs empreintes dans l'histoire coloniale.

Je vous surprendrai peut-être en vous disant que l'article 1er de l'actuelle Constitution de mon pays, datant du 18 février 2006 est rédigé comme suit :
 «La République Démocratique du Congo est, dans ses frontières du 30 juin 1960, un Etat de droit, indépendant, souverain, uni et indivisible, social, démocratique et laïc».

Sachez que c'est la première fois en 1974, au plus fort de la dictature de Mobutu, que le caractère laïque de l'Etat a été affirmé dans la Constitution.

L'on comprendra ainsi que l'ouverture d'une Maison de la Laïcité n'est pas en soi surprenante.

C'est également un réel plaisir pour moi d'être ici, surtout que ce prix récompense les personnes ou les associations qui ont fait preuve ou se sont distinguées dans des efforts qui contribuent de manière significative à la défense, la transmission et l'actualisation des valeurs qui furent celles défendues par Henri La Fontaine, Prix Nobel de la Paix 1913, telles que l'humanisme, la justice sociale, le féminisme et le libre-examen.

A titre d'information, c'est en juin 2010, qu'un appel à l'ouverture d'une Maison de la Laïcité est lancé par l'ONG congolaise «Humanisme et Solidarité» et l'ONG belge «Laïcité et Humanisme en Afrique Centrale», l'une et l'autre actives dans

le domaine de l'éducation, avec le soutien du "Centre d'Action Laïque".

L'appel est publié dans la revue Espace de Libertés.

Le projet est d'ouvrir à Kinshasa un lieu de rencontres permettant les débats et les confrontations sur les valeurs de la laïcité, l'engagement citoyen, les droits de l'Homme et le libre examen. La Maison de la Laïcité a pour vocation de devenir un interlocuteur légitime, non gouvernemental, pour les matières de laïcité politique, philosophique et sociétal, tant au plan national qu'international.

L'on aura compris les objectifs de la Maison de la Laïcité: la RDC est constitutionnellement un Etat laïc mais elle est en permanence traversée par des courants philosophiques et religieux qui mettent à mal cette laïcité proclamée, de sorte que nous sommes en présence d'une véritable confusion entre spiritualité et religiosité.

En effet, d'une part les églises traditionnelles (catholique, protestante, musulmane et kimbanguiste...) continuent à renforcer leur position de leader dans la gestion des consciences des citoyens, d'autre part ont surgi, dans une explosion exponentielle depuis le début des années 90, des églises dites "de réveil" inspirées du mouvement pentecôtiste américain et d'autres mouvements messianiques d'inspiration plus africaine.

Cette situation expose l'Etat à des risques liés à la confusion entre le spirituel et le temporel, les autorités religieuses se croyant autorisées à investir leurs convictions dans la gestion de l'Etat et les autorités étatiques tombant dans ce piège.

Ainsi, il est courant que des députés nationaux dans leurs déclarations au parlement se réfèrent explicitement – et je dirais, exclusivement – à des livres sacrés. Lors de la dernière élection présidentielle, pour certains, parmi les qualités des candidats, la référence à leur conviction religieuse était privilégiée.

Pour autant dire, l'emprise croissante des églises sur l'Etat n'a pas apporté un souffle nouveau au développement des valeurs démocratiques, loin de là ! Au contraire, l'éducation en général est gangrenée d'antivaleurs, l'analphabétisme croît malgré les maigres efforts déployés par les autorités politiques, et l'on constate un phénomène de déculturation lié au développement anarchique d'écoles en dehors du réseau public. Cette action pernicieuse ayant atteint l'institution universitaire, les mêmes dérives y ont été constatées de sorte qu'elle se décrédibilise par une inefficacité sans pareille et des pratiques hors normes.

C'est dans ce contexte qu'en août 2010, 18 associations non confessionnelles congolaises se réunissent et s'engagent à créer une Maison de la Laïcité à Kinshasa. (MLK).

Ces associations développent, par ailleurs, leurs actions dans différents domaines tels que :

- L'enseignement et l'éducation
- Les droits de la femme et de l'enfant
- Le droit à la santé
- Les droits sociaux
- Les droits économiques
- La culture

A leur suite, en octobre 2010, des associations belges laïques et progressistes, actives en RDC, dont l'UAE présente à Kinshasa à travers sa section UAE-Congo, se mobilisent à leur tour pour soutenir l'initiative congolaise.

La Région wallonne, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Commission Communautaire Française, par le biais de Wallonie-Bruxelles International, apportent au projet leur soutien. Il en est de même du CNCD 11 11 11.

Après son inauguration le 23 juillet 2011, en présence de nombreux représentants des partenaires belges, la MLK s'est orientée en priorité sur l'enseignement et l'éducation. Elle a organisé un cycle de formations d'enseignants, militants de la société civile, qui visait à définir le concept même de l'éducation publique, son contenu et ses objectifs.



En 2017, elle publiera un document retraçant les travaux effectués pendant ce cycle : les recommandations pour la détermination des plans de formation, la fixation des niveaux, des orientations des programmes et des modes d'évaluation.

Tout au long de ce cycle, les participants ont élaboré des documents pédagogiques destinés aux élèves de l'enseignement primaire et secondaire et à leurs enseignants. Ils portent sur des thématiques liées aux valeurs républicaines, telles que la démocratie, la laïcité philosophique et politique, la culture, mais aussi sur des questions sociales, tels le syndicalisme, la protection sociale, l'environnement et la prévention du sida.

L'année prochaine, la MLK lancera un cycle de formation des cadres des associations membres. Cette formation initiale portera sur l'élaboration et l'acquisition d'outils pédagogiques favorisant le travail communautaire.

En parallèle, la MLK s'associe à différentes actions menées par ses partenaires. Ainsi, elle soutient les initiatives prises pour la promotion du genre, la protection des enfants de la rue et la lutte contre les maladies sexuellement transmissibles.

Elle offre un cadre d'expression à la communauté LGBT en RDC, dont la marginalisation est légendaire dans les sociétés africaines en général et dans le contexte congolais en particulier.

Elle participe activement aux actions de la société civile concernant la réforme de l'action publique, elle est active au sein de l'Observatoire de l'éducation qui regroupe une cinquantaine d'associations.

Elle a abrité un centre de planning familial animé par un partenaire. Elle relancera en 2017 une initiative pour le soutien des jeunes à la vie affective et sexuelle.

En plus de la communication au travers des médias publics et privés, la MLK édite une revue semestrielle, « Congo Libertés », diffusée au Congo et en Belgique, dont l'axe central est l'analyse des politiques de l'éducation mais aussi le suivi et l'analyse de l'évolution du pays, les enjeux démocratiques, la culture et la citoyenneté. La revue en est à son 7^{ème} numéro.

La MLK assure aussi la diffusion d'un bulletin trimestriel d'informations « Kinshasa laïque » qui relate ses activités mais donne aussi des informations sur les activités de la société civile. Cette publication est distribuée par email.

La Maison dispose de deux salles de réunion, d'une bibliothèque et d'un espace informatique ouvertes aux associations partenaires et aux étudiants.

Elle organise, régulièrement des journées portes

ouvertes pour expliquer aux populations environnant son siège ce que sont ses objectifs et ses activités.

Les partenaires belges et congolais examinent actuellement la possibilité de rassembler des fonds permettant l'acquisition d'un terrain et la construction d'un bâtiment pour abriter la MLK.

Cet objectif renforcerait la pérennité du projet et serait une opération permettant des économies substantielles. Le prix du loyer actuel représente plus de 50% de ses frais de fonctionnement.

Le prix Henri La Fontaine est pour nous très important car il nous permettra de mieux encore assurer la pérennité du projet et de renforcer nos liens avec la laïcité organisée.

Nous remercions nos partenaires qui nous accompagnent depuis le début et particulièrement aujourd'hui, l'UAE de l'ULB qui a parrainé notre dossier, LHAC qui assure la coordination des partenaires belges, et la Fondation Henri La Fontaine, son Président Daniel Sotiaux, son Vice-président Pierre Galand, son Secrétaire général Jean-Paul Deplus et tous ses membres aujourd'hui présents, pour cette marque de reconnaissance que nous considérons comme une invitation à nous engager davantage, à investir plus encore dans la défense des valeurs qui étaient celles de Henri la Fontaine, et qui sont réellement celles auxquelles doit souscrire l'humanité pour espérer un jour vivre dans une véritable paix. ■

CÉRÉMONIE



*Henri Bartholomeeusen,
Président du Centre
d'Action Laïque (CAL)*

*Nicaise Chikuru,
Président de la MLK*

*Daniel Sotiaux,
Président de la Fondation
Henri La Fontaine*

*Pierre Legros,
Administrateur de
l'Ong "Avocats sans
Frontières"*



*Nicaise Chikuru,
Président de la MLK
et Pierre Legros,
Administrateur de l'Ong
"Avocats sans Frontières"
Associations lauréates.*

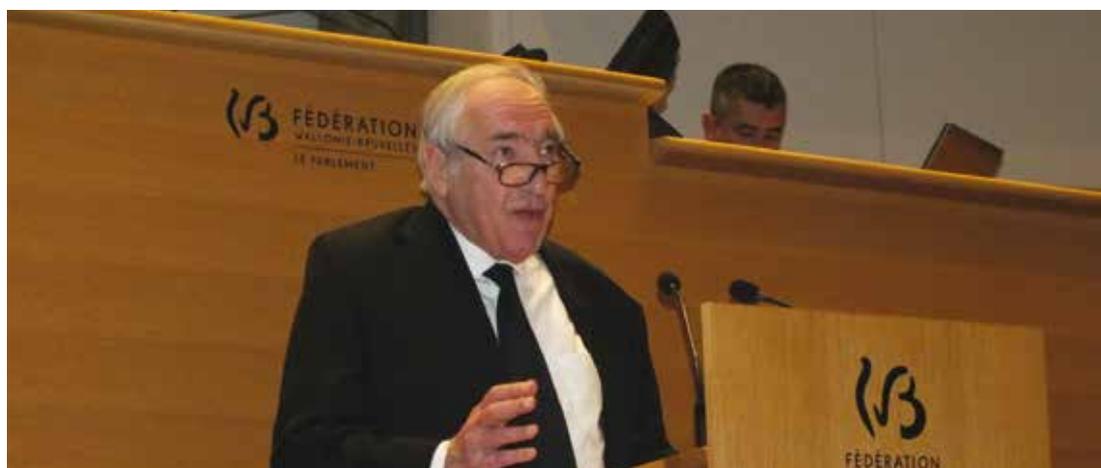
*Eddy Caekelberghs,
Administrateur de la
Fondation Henri La Fontaine
a conduit la cérémonie.*



*Pierre Galand,
Vice-Président de la
Fondation Henri La Fontaine
a prononcé le mot
de clôture*



*Pierre Legros,
Administrateur de l'Ong
Avocats sans Frontières
(ASF)*



*Jean-Paul Deplus,
Président du Mundaneum*





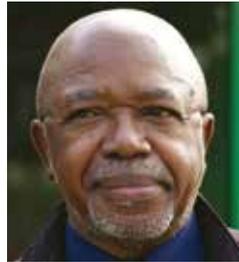
LAÏCITÉ

EN RD CONGO

*La Maison de la Laïcité
de Kinshasa (MLK)*

LA QUESTION DE LA LAÏCITÉ AU CONGO (RDC) : ORIGINES, PERSPECTIVES

Par Elikia M'Bokolo¹



Décidément, les idées fausses on la vie dure. Comment les remettre à l'endroit, les déterrer, au besoin les combattre, quand elles s'emploient, si l'on peut dire, à s'insinuer dans tous les interstices du corps social, à s'enraciner dans l'esprit de tous, y compris des groupes réputés les plus éclairés, à envahir l'espace des débats, à se parer enfin de toutes les évidences du fait acquis et de la vérité ?

Les combattre, tel est en effet l'impératif : il n'y a pas de mot plus adéquat que celui-ci dans le contexte du Congo.

★

En effet, que n'entend-on pas dire au Congo, au sujet de la laïcité, autrement dit au sujet des religions, des croyances et des pratiques religieuses, et de leur place dans la société congolaise, de leurs articulations avec l'Etat et les institutions publiques, de leur rôle dans la vie publique et privée des individus... depuis au moins soixante ans ?

Le Congo (belge), assurait-on au sein des milieux coloniaux, aurait vécu dans une grande paix religieuse, mais également, ceci allant de pair avec cela, dans une indiscutable paix à la fois sociale et politique, c'est-à-dire dans l'acceptation du fait colonial. Une situation bien enviable, à l'opposé de ces colonies françaises où Paris avait introduit, à ses dépens, le venin de la laïcité, mais aussi à la différence de ces colonies anglaises où le gouvernement de Sa Majesté avait commis l'imprudence fatale de laisser les pasteurs noirs indépendants, porteurs de leurs propres interprétations des "Ecritures Saintes", ouvrir des écoles tout aussi indépendantes du pouvoir colonial, lesquelles ont diffusé parmi les "indigènes" le funeste poison de l'idée d'égalité entre les races créées toutes égales par Dieu, puis l'idée de l'autonomie de l'histoire africaine et finalement l'idée du droit éminent des Africains

à l'indépendance. "Voyez, disait-on au sein du pouvoir colonial, ce qui se passe en Gold Coast avec Kwame Nkrumah et au Nigeria avec Nnamdi Azikiwe, l'un et l'autre bons chrétiens, mais tous les deux acharnés à détruire le colonialisme avec le succès qui sautait aux yeux dès le milieu des années 1950 précisément !" "Cela n'arrivera jamais, assurait-on au sein des mêmes des milieux coloniaux, dans notre cher et vieux Congo, bien tenu en mains par la "sainte alliance" entre le pouvoir colonial et l'Eglise catholique.

Dans cette interprétation, ce serait évidemment ce "maudit" Auguste Buisseret, ministre des colonies à partir de 1954, un ministre "libéral et franc-maçon", soulignent aujourd'hui encore tous les livres d'histoire du Congo, qui, en introduisant le venin de la laïcité au Congo belge, aurait fissuré le solide et bel édifice de "la colonie modèle".

Voilà la grande idée fausse, chargée de préjugés, d'ignorances, de calculs politiques, mais aussi de stratégies et d'obscurs intérêts qui ne disent pas leur nom, et qui continue de produire des effets aujourd'hui. Les porteurs de cette idée fausse se dissimulent le plus souvent derrière la théorie, soi-disant "scientifique", selon laquelle il existerait une "âme africaine", propre au "Noir" dans ce qui le constitue de manière intrinsèque, dans ce qu'il a de fondamentalement différent d'avec "le Blanc". Cet ingrédient si particulier au "Noir" serait la croyance en un Dieu tout puissant, créateur du ciel, de la terre, de toutes les choses chargées de vie ou non, visibles et invisibles comme le dit le cantique fameux. Cet ingrédient particulier expliquerait aussi que tous les actes de la vie du "Noir" soient reliés explicitement ou implicitement à ce Dieu tout puissant. De là à postuler l'existence d'un lien ombilical entre "la terre et le ciel", il n'y a qu'un pas que se sont empressés de franchir tous les coloniaux et colonialistes, avant que le bon père Placide Tempels s'emploie à en donner une justification ethnologique, aussitôt proclamée

¹ Historien, directeur d'études à l'École des Hautes études en Sciences Sociales, professeur ordinaire à l'Université de Kinshasa.

comme “scientifique”, dans son fameux livre *La philosophie bantoue*, publiée à la fin de la deuxième Guerre Mondiale. Ce maître ouvrage théorisa ces “on-dit” incrustés dans “l’âme noire”, relatifs à “l’énergie vitale” de tout être humain, et ce puissant “agent extérieur” qui ne peut être que Dieu, un Dieu qui ne saurait évidemment être que celui des “Blancs” colonisateurs.

Je ne reviendrai pas ici sur l’exécution magistrale et définitive qu’Aimé Césaire a infligée à cette soi-disant “théorie scientifique”, aussi bien dans ses prétentions réputées “scientifiques” que dans ses applications concrètes, étonnamment ajustées aux intérêts immédiats de la colonisation et à ceux, à long terme, de la mise en dépendance de l’Afrique. Qu’il suffise de dire que le mal était fait.

Aujourd’hui encore, s’ils ont l’audace de prendre la parole, les partisans de la laïcité au Congo, se voient aussitôt soupçonnés –que dis-je ?- accusés d’être des “francs-maçons”, comme Buisseret, donc d’appartenir comme lui à ces obscures confréries “sataniques”, adeptes de ces “sciences obscures”, évidemment étrangères à l’esprit, aux manières individuelles et collectives d’être, de voir, de vivre, de sentir, de penser et de se comporter qui seraient, soi-disant, propres aux “Noirs”. Combien d’entre nous, intellectuels et hommes de science congolais, ne se voient de jour en jour, continuellement accusés et disqualifiés sous l’accusation de pratiquer de redoutables et malfaisantes “sciences occultes”, dès lors que nous osons parler en hommes ou femmes de sciences de la vie, de la mort, de la maladie, du vivre ensemble, du progrès nécessaire et possible de notre société... ?

★

Il est évident que toutes ces “théories” et, en même temps, leurs articulations pratiques à la problématique de la laïcité doivent être jaugées au regard de l’histoire. Je veux parler ici de l’histoire réelle et non de l’histoire fantasmée que ces “braves gens” et leurs idéologues, masqués sous les oripeaux de “pasteurs” et autres “prophètes”, nous fabriquent aujourd’hui pour les besoins du moment et je veux parler aussi au regard des historicités de la société congolaise.

On ne saurait absolument pas souscrire à une lecture abusivement religieuse de l’histoire des sociétés congolaises. On sait aujourd’hui, par rapport aux religions dites du Livre, que leur naissance et leur inscription élargie dans les diverses sociétés où elles ont émergé ou se sont installées se sont faites dans une succession de conflits, de négociations et d’équilibres le plus

souvent précaires et provisoires. Dans cette histoire-là, qui n’est pas celle des Congolais, il ne s’est jamais agi de processus linéaires, sans aspérités et sans accroc.

De telles situations ne sont pas absentes des sociétés congolaises.

Là où des Etats se sont constitués, les “héros fondateurs” se sont emparés du pouvoir ou ont fondé de nouveaux Etats par une série d’actes monstrueux, presque toujours en violation flagrante des règles établies et en rupture spectaculaire d’avec la “morale” et la religion de leur temps, d’avec les normes et les usages tenus pour contraignants, qu’il s’agisse d’inceste ou, plus souvent encore, d’assassinat des détenteurs du pouvoir reconnus comme “légitimes” ou, parfois de meurtre d’un géniteur comme le fit, disent des traditions orales très tôt recueillies, Nimi a Lukeni, le “fondateur du royaume Kongo, qui -nous a transmis Cavazzi (1687)- n’hésita pas à “commettre un meurtre sur la personne de sa tante qui allait avoir un enfant” !

LE MOINS QU’ON PUISSE DIRE EST QUE LA RENCONTRE – EN PLUSIEURS TEMPS TRÈS DIFFÉRENTS – DES SOCIÉTÉS CONGOLAISES AVEC LES RELIGIONS DITES DU LIVRE A ÉTÉ TOUT CE QU’ON VEUT, SAUF CORDIALES OU TRANSPARENTES.

C’est après ce meurtre fondateur que seront énoncés la religion, les préceptes moraux et les usages du royaume. Le moment venu, un autre souverain Nzinga Mvemba (Afonso 1^{er}) n’hésitera pas à rejeter cette religion d’Etat pour embrasser une

religion étrangère à son pays, la religion chrétienne, et à se déclarer désormais “roi par la grâce de Dieu”, le dieu des chrétiens ! Ne nous étonnons pas de ce revirement dans lequel entraient toutes sortes de calculs¹. Après tout, l’empereur Constantin a-t-il fait autre chose en 312 en transformant, au mépris de la majorité de son peuple, l’empire romain en Etat chrétien ?² En 1706, par fidélité à cette religion nouvelle, un des successeurs d’Afonso 1^{er} n’hésitera pas à laisser les missionnaires chrétiens brûler vive sur l’échafaud l’une de ses parentes – Kimpa Vita -Dona Béatrice –, accusée de sorcellerie alors qu’elle était chrétienne et, en même temps, prêtresse d’une des anciennes religions du royaume Kongo !

Pluralisme, je vous dis : pluralisme religieux avec tout ce que cela implique de calculs, de tolérance, mais aussi –hélas !- de persécutions ! Pluralisme malgré tout, attesté de très longue date !

Si je rappelle cette histoire vieille de plus de trois siècles, c’est parce que la complexité des faits qu’elle met en scène délégitime les théories scabreuses sur le soi-disant sentiment religieux inné des Congolais et sur leur soi-disant rejet, non moins inné, de la laïcité dont on sait et dont on voit aujourd’hui qu’elle la condition impérative du vivre ensemble dans une société de toute évidence plurielle sur le plan religieux. Longtemps rejetée

¹ M’Bokolo, E. *Afonso 1er, le roi chrétien du Congo*, Paris, ABC, 1977.

² Veyne, P. *Quand notre monde est devenu chrétien (312-394)*, Paris, Albin Michel, 2007.

³ Le premier avion de la compagnie aérienne de Congo Airways, acheté en 2015, porte le nom de « Kimpa Vita » et le deuxième, celui d’Anuarité, une religieuse tuée en 1964 pendant les « rébellions » et béatifiée en 1985. Le nom « Kimpa Vita » est de plus en plus donnée aux nouvelles nées en prénom ou « post-nom », aux écoles et autres lieux publics.

dans les ténèbres de l'oubli par les églises établies, cette Kimpa Vita est de plus en plus reconnue aujourd'hui comme l'une des toutes premières figures de héros nationaux en République Démocratique du Congo³. L'acceptation, la prise en charge de cette pluralité a fait la force des Etats anciens du bassin du Congo, sa négation les a affaiblis et a causé leur faillite, une leçon à méditer...

★

Ce retour au premier plan de Kimpa Vita nous dit beaucoup sur le vécu religieux des Congolais, sur leur prise en charge de la totalité l'histoire du Congo, au-delà de l'histoire simplement religieuse, ainsi que sur la réalité des demandes sociales dans ce pays.

Le moins qu'on puisse dire est que la rencontre – en plusieurs temps très différents – des sociétés congolaises avec les religions dites du livre a été tout ce qu'on veut, sauf cordiale ou transparente. Le christianisme, dans ses relations avec les Kongo, a très vite tourné au cauchemar. On sait, par les lettres du roi Afonso 1^{er} au roi du Portugal, la fureur de ce "roi très chrétien" devant les razzias et les razzias esclavagistes des Portugais, razzias et esclavage que les missionnaires se gardaient bien de condamner. Il a fallu plus de quatre siècles pour qu'un prêtre catholique, Dieudonné Rinchon, condamne en historien, avec chiffres à l'appui, "la déportation des Congolais" vers les rivages opposés de l'océan Atlantique⁴. Heureusement, d'autres prêtres, désormais congolais, s'inscrivent courageusement dans son sillage⁵. Alors que la traite esclavagiste transatlantique s'achevait progressivement, le discours des missionnaires chrétiens a pris une autre coloration, dans laquelle l'esclavage s'inscrivait plus qu'en pointillé au profit d'une prétendue "mission civilisatrice". Les protestants, les premiers, ont inscrit leur argumentaire dans les ambitions "mondialistes", avant la lettre, du capitalisme naissant. Alors que l'Europe, ci-devant esclavagiste, entrait dans son stade industriel comme les Etats Unis d'Amérique, on assista à un spectaculaire revirement avec l'idéologie des "3 C" visant à justifier la colonisation (la Civilisation de l'Afrique par le Christianisme et le Commerce). Les missionnaires et pasteurs anglo-américains ont mis en œuvre cette approche sur le versant atlantique du Congo actuel. En revanche, les catholiques se sont montrés plus ambigus. Dans une stratégie mûrement élaborée ou dans le souci de saisir les opportunités d'un contexte nouveau, ils ont choisi d'évacuer complètement le très long compagnonnage de l'esclavage pratiqué par les Etats chrétiens avec l'autre traite esclavagiste menée par des musulmans. A l'orée de la colonisation, il ne s'agissait désormais que de stigmatiser "les esclavagistes arabes". Des "Arabes", il y en avait, en réalité, très peu opérant sur le sol africain dans la traite orientale, la plupart des traitants étant en réalité des Africains de l'est du continent, y compris des négriers issus de

territoires appartenant aujourd'hui à la République Démocratique du Congo et baragouinant un mélange d'arabe dialectal et de langues locales africaines.

La suite est, je pense sans en être convaincu, bien connue de ceux qui s'intéressent au Congo, quoique je reste réservé sur la connaissance qu'ont de ces fondements les Congolais eux-mêmes, abreuvés qu'ils sont aujourd'hui par la propagande envahissante et donnée pour conquérante et irrésistible des "églises" dites du "réveil".

Le roi Léopold II de Belgique a eu l'intelligence et l'astuce remarquables de s'inscrire dans cette dynamique porteuse et de l'exploiter à fond d'abord à son propre profit et puis, secondairement, à celui de la Belgique dont il était néanmoins le roi.

Quel arsenal que celui de la propagande colonialiste conçue dans l'entourage de Léopold II et menée, en réalité, jusqu'à l'indépendance ! L'exposition "Notre Congo/Onze Kongo", organisée par CEC ("Coopération par l'Education et la Culture), donne, de manière saisissante et très convaincante, de larges péripéties et des exemples très concrets de cette propagande envahissante.

Dans les faits, malgré la présence précoce de missionnaires protestants, c'est l'église catholique qui est sortie très largement gagnante de ce processus de longue durée et de moyenne durée. La Convention signée en 1906 entre Léopold II, en sa qualité de souverain propriétaire de l'"Etat Indépendant du Congo", et le Vatican donna à l'Eglise catholique, en plus des "terres nécessaires aux œuvres religieuses" de ses missionnaires, un quasi monopole de l'enseignement et en fit un véritable "appareil idéologique d'Etat". En bon protestant, l'historien Robert Cornevin n'a pas tort de conclure qu'"au Congo, le catholicisme fut la véritable religion d'Etat"⁶.

Cet état de fait n'a pas empêché l'existence, voire la floraison d'un pluralisme religieux de fait porté par les missions protestantes et, peut-être plus encore, par les églises indépendantes congolaises et par les croyances et pratiques religieuses locales, sans oublier bien sûr l'athéisme. Dès 1921, la prophétie de Simon Kimbangu contesta radicalement la totalité du fait colonial ("Un jour, le Noir sera blanc et le Blanc sera noir") et mit en branle le processus complexe qui allait aboutir à la création de l'"Eglise de Jésus Christ par son Prophète Simon Kimbangu" et, à terme, à l'indépendance du Congo belge⁷.

J'ai parlé d'athéisme. Le poids des théories et des fausses évidences véhiculées par les missionnaires chrétiens et aujourd'hui réappropriées par tant d'Africains comme des vérités indiscutables a jusqu'à ce jour en quelque sorte rendu impensable, blasphématoire, voire dangereuse pour qui oserait la poser, la question de l'athéisme dans les sociétés africaines. Une question : Nimi a Lukeni, le fondateur

⁴ Rinchon, D.

⁵ A M M

⁶ Cornevin, R. *Histoire du Congo Léopoldville-Kinshasa*, Paris, Berger-Levrault, 1966, p. 138.

⁷ M'Bokolo, E. et Sabakinu Kivilu, J. (dir.) *Simon Kimbangu. Le prophète de la libération de l'Homme noir*, Paris, L'Harmattan, 2 vols., 2014.

criminel du royaume kongo, nous assurent les traditions, croyait-il en un Dieu ? J'ai le sentiment qu'au cours des années 1950, l'athéisme faisait bien partie de l'espace spirituel et social du Congo. Un fait, parmi d'autres : j'ai été élevé, de l'âge de deux ans à quinze ans par ma grand-mère maternelle et par son époux devenu aveugle ; je n'ai jamais, je dis bien jamais, vu ou entendu cette femme "illettrée" comme on disait alors, née à Lusambo, émigrée à Kinshasa, fabricante et vendeuse tshibuku (alcool de maïs) parler de "dieu" ou faire une prière à "dieu". Beaucoup de ses parentes et amies étaient dans la même position. J'ai aussi vu et entendu beaucoup de jeunes diplômés des écoles missionnaires ou des écoles de l'Etat, comme l'Ecole AMI de Léopoldville, parler en ricanant de "Dieu", de "la Vierge Marie", des "saints"... comme des "affaires de Blancs", inventées pour tromper les Noirs... C'était bien pendant les années 1950, peu avant l'arrivée d'Auguste Buisseret au Ministère des Colonies ! Il nous faudra, j'en suis persuadé, avoir l'audace de poser cette question de l'athéisme et mener sur le terrain les nécessaires recherches pour y parvenir. Pourquoi l'Afrique serait-elle le seul

continent qui n'ait pas connu d'athéisme ? C'est en se posant la question et en mettant en œuvre les procédures de recherche d'y répondre qu'on découvrira que, dans ce domaine comme dans les autres, il n'y a pas d'"exception africaine", ni congolaise. Il nous faut avoir l'audace de soulever à notre tour cette question de l'athéisme comme d'autres l'ont fait, notamment à propos de François Rabelais et, plus largement, des sentiments religieux dans l'Europe de la Renaissance⁸.

Survenant dans une société congolaise en pleine effervescence, la politique laïque de Buisseret, évidemment combattue et vilipendée par les missionnaires catholiques et par les chrétiens catholiques, était applaudie sur le reste de l'échiquier de Kinshasa. J'ai, encore enfant, vu les parents kimbanguistes se réjouir, fêter ouvertement le fait que leurs enfants pouvaient enfin aller à l'école sans avoir à dissimuler leurs croyances et à feindre d'adhérer à la religion des "autres". Beaucoup, parmi les élèves des écoles catholiques et, plus largement, chrétiennes ne se réjouissaient pas moins : "Enfin, se disaient-ils, nous allons commencer à apprendre des choses vraiment utiles pour nous, au lieu de perdre notre temps avec les histoires à dormir debout des "écritures saintes". Les filles pouvaient enfin échapper aux "écoles ménagères" et s'asseoir sur les mêmes bancs et rivaliser en intelligence avec leurs camarades garçons. Dans mon quartier de Kinshasa, les écoles laïques ont dû refuser du monde...

Cette effervescence n'était pas vaine. Son premier

résultat se voit dans la reculade fantastique du pouvoir colonial, obligé de reconnaître le droit à l'existence de l'Eglise kimbanguiste après 48 ans de persécution. Son deuxième résultat, le plus évident pour tous, se voit dans la première Constitution congolaise l'embarras des législateurs congolais aux premiers temps de l'indépendance, partagés entre l'affirmation explicite et ferme de la laïcité et la proclamation de la foi en "Dieu", la question restant posée de savoir de quel "Dieu" il pouvait bien s'agir. Voici le préambule de la première "Constitution de la République Démocratique du Congo" : "Nous, Peuple congolais, Conscient de nos responsabilités devant Dieu, la Nation, l'Afrique et le monde, déclarons solennellement...". Seul porteur d'effet pour les citoyens, l'article 24 est le premier fondement solide de la laïcité congolaise : "Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion.

LAS ! MALGRÉ CE DÉPART PROMETTEUR, LES FRUITS N'ONT PAS DONNÉ LA PROMESSE DES FLEURS. CAR, IL FAUT BIEN DIRE QUE LA LAÏCITÉ SE TROUVE AUJOURD'HUI EN DANGER EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO.

Dans la République, il n'y a pas de religion d'Etat.

Toute personne devenue majeure a le droit de changer de religion ou de conviction. Toute personne a le droit de manifester sa religion ou ses convictions, seule ou en commun tant en

public qu'en privé, par le culte, l'enseignement, les pratiques, l'accomplissement et l'état de vie religieuse, sous réserve du respect de l'ordre public et des bonnes mœurs."

★

Las ! Malgré ce départ prometteur, les fruits n'ont pas donné la promesse des fleurs. Car, il faut bien dire que la laïcité se trouve aujourd'hui en danger en République Démocratique du Congo.

Néanmoins, la situation ne laisse pas d'être paradoxale.

D'une part, la constitution de 2006 conserve les ambiguïtés de celle de 1960. Plus long, le préambule se réfère à toute une série de principes généraux généreux et d'actes juridiques panafricains et internationaux, mais nulle part n'apparaît la laïcité comme l'un des "nobles idéaux" du "peuple congolais". On y voit revenir aussi la référence au peuple constituant comme étant "conscient de (ses) responsabilités devant Dieu, la Nation, l'Afrique et le monde". S'il n'y aucune référence à une quelconque religion de l'Etat, c'est d'abord par un détournement que la Constitution se réfère implicitement à la laïcité en affirmant qu' "aucun Congolais ne peut, en matière d'éducation et d'accès aux fonctions publiques ni en aucune autre matière, faire l'objet d'une mesure discriminatoire (...) en raison de sa religion, de son origine sociale, de sa résidence, de ses opinions ou de ses convictions politiques, etc..." (art. 13). Le nouvel article 22 reprend presque mot pour mot

⁸ Febvre, L. *Le problème de l'incroyance au XVIe siècle. La religion de Rabelais*, 1942.

l'article 24 de la constitution de 1960. Visiblement, on n'a pas avancé dans le sens de la laïcité. Ne peut-on pas craindre que, n'ayant pas avancé, le Congo ait en fait reculé dans la voie de la laïcité ? A première vue, le Congo d'aujourd'hui apparaît comme une belle mosaïque très contrastée d'une grande diversité et, en même temps, une mosaïque d'une superbe vitalité sur les facettes très diverses, ce que tous les observateurs se plaisent à souligner, et néanmoins convergentes. La diversité spirituelle et religieuse du Congo ne saurait aujourd'hui faire l'objet d'aucun doute. A y regarder de plus près, les raisons de s'inquiéter se sont multipliées. L'espace public est envahi par une prolifération incontrôlable d'"églises", quasi cancéreuse, d'"églises" sur lesquelles l'Etat, par ailleurs fragilisé, n'exerce aucun contrôle. De braves gens, femmes et hommes, surgissent de nulle part et se dressent brusquement pour se déclarer qui "révérend", qui "prophète", qui "bishop", les uns et les autres se parant des titres les plus divers tirés de toutes les religions existant sur le marché mondial de la foi. Des assassins, des voleurs, des prostituées et des proxénètes d'hier ne jurent plus que par le nom de "Jésus" et rivalisent de toutes sortes d'expertises spirituelles, médicales, financières, avec des politiciens déchus et des rebelles reconvertis en "hommes de Dieu". Les universités elles-mêmes, réputées pour être les lieux de production et de transmission de savoirs positifs, sont encombrées de maîtres et d'étudiants dont l'activité inclut massivement des prêches et des séances de prières ou de "méditations". Rien ne semble pouvoir arrêter ou, simplement, contrôler le rouleau compresseur des diverses "églises".

Cette invasion est dangereuse à tous points de vue. Elle fractionne la société en multipliant ces "fraternités" exclusives les unes des autres, dans une relation permanente de rivalité, concurrence et d'inimitié.

Concurrentes sur le plan de leurs clientèles, les églises sont unanimes à proclamer haut et fort que ce ne sont pas les hommes qui font l'histoire, mais que c'est bien Dieu et lui seul qui fait l'histoire. A quoi bon, dès lors, s'organiser dans l'espace civil et se battre politiquement pour obtenir la réalisation concrète des droits collectifs et individuels proclamés dans la Constitution et dont chacun voit chaque jour qu'ils n'existent pas dans sa vie de tous les jours ?

Cette concurrence n'empêche pas les églises ou leurs adeptes de se coaliser pour que la pratique religieuse l'emporte dans toutes les manifestations de la vie publique. A l'ouverture du "Dialogue national", le "facilitateur" Edem Kodjo, connu par ailleurs par ses livres comme un fervent chrétien catholique et, en même temps, adepte de la laïcité, a voulu, tout "naturellement", ouvrir les travaux

après son mot d'usage. Un flot de protestations l'a interrompu, exigeant que les "dialogueurs" commencent par une prière chaque session de travail, ce à quoi le "facilitateur" s'est refusé, proposant alternativement qu'on adopte la pratique du Conseil de Sécurité où le respect de la diversité des croyances et des opinions a fait adopter, non pas une minute de "prière", mais une minute de "méditation".

Partout dans le monde, les sociétés ont expérimenté, à leur avantage ou à leurs dépens, la différence colossale entre "liberté formelle" et "liberté réelle", entre "égalité formelle" et "égalité réelle", ou encore entre fraternité formelle" et "fraternité réelle".

Disons-le tout haut.

Nous, les laïcs, sommes convaincus que, hors la laïcité, il n'est pas d'avenir fécond pour le Congo. Notre hymne national dit bien que nous sommes "unis par le sort". Ne laissons pas "le sort" construire notre destin de collectivité humaine.

**NOUS, LES LAÏQUES,
SOMMES CONVAINCUS QUE,
HORS LA LAÏCITÉ,
IL N'EST PAS D'AVENIR FÉCOND
POUR LE CONGO.**

La laïcité est le droit fondamental, le socle sur lequel nous les Congolais bâtissons notre devenir en tant que société et en tant que nation ouverte aux combats de l'Afrique renaissante et de notre monde en reconstruction.

Sans laïcité, il n'est pas de nation dans une société aussi diverse et aussi multiple que la société congolaise.

Sans la laïcité, il n'est pas d'égalité entre les citoyens.

Sans la laïcité et l'égalité, il n'est pas de solidarité entre les Congolais.

Sans la solidarité réelle et agissante entre ses citoyens, le Congo ne sera, comme le disait naguère le chancelier Metternich de l'Italie avant son unification, qu'"une expression géographique" et non une réalité politique.

Alors, c'est au combat que nous oblige la Maison de la Laïcité de Kinshasa.

Un combat désintéressé, chose rare au Congo.

Un combat politique bien sûr !

Un combat avant tout désintéressé, noble, qui plonge ses racines légitimes dans la longue histoire de nos sociétés et qui s'enorgueillit déjà de bâtir, au cœur de l'Afrique, le creuset fondamental. ■

RD CONGO : LE DÉFI DE LA LAÏCITÉ

Par Gabrielle Lefèvre, journaliste



“Si l’on en croit les linguistes qui semblent avoir un critère plus fiable, il y aurait 216 langues parlées au Congo. Cela veut dire autant d’aires culturelles différentes. Cela signifie aussi autant de valeurs diverses. Si le vol, le détournement de biens sociaux, l’infidélité conjugale, le mensonge, etc., ne sont pas des fautes dans une aire culturelle, ils peuvent se retrouver l’être dans l’une ou dans d’autres aires. Les visions du monde de ces communautés seront également différentes. Comment concilier ces écarts pour organiser un vivre ensemble harmonieux entre citoyens ?”

Telle est la question posée, il y a un an déjà, par André Lukusa Menda, directeur de la publication “Congo Libertés”, magazine de liaison de la Maison de la Laïcité de Kinshasa.

Il détaillait un des innombrables problèmes de cet énorme pays aux richesses naturelles abondantes, à la diversité humaine étonnante, au nationalisme exceptionnel mais où la gouvernance est coincée entre corruption et féodalisme, sous la haute surveillance de l’Eglise catholique qui entend bien garder sa prééminence face aux nombreuses églises du réveil et autres prêcheurs évangélistes, importés des Etats-Unis et qui se partagent l’argent des plus pauvres. Le pactole de la crédulité et de la désespérance s’enfuit hors des frontières de la RDC, en même temps que les sommes énormes détournées par les élites au pouvoir et les exploiters des richesses du Congo, au lieu d’être réinvesties dans le développement du pays.

AUGUSTE BUISSERET : ARCHITECTE DE LA DÉCOLONISATION

L’histoire du pays démontre combien l’influence catholique est profonde : depuis 1908, en fait, lorsque le roi Léopold II céda l’Etat du Congo, en

faillite, à la Belgique. “Pendant toute la période coloniale, jusqu’en 1960, le Congo fut géré par des ministres catholiques”, explique Nicaise Chikuru Muniyogwara, directeur de la Maison de la Laïcité de Kinshasa, unique en son genre en RDC et soutenue activement par le Centre d’Action Laïque. “Il a fallu attendre 1946 pour que des écoles officielles laïques soient instituées, pour les Blancs d’abord, ensuite pour les “évolués” et enfin pour tous les indigènes. Le tournant décisif eut lieu en 1954 lorsque le libéral Auguste Buisseret créa les écoles laïques mixtes pour Congolais, mixtes à savoir Blancs et Noirs, hommes et femmes, ainsi que la sécurité sociale pour tous. Il a aussi favorisé l’émergence de cercles de réflexions pour les Noirs ce qui a donné naissance aux partis politiques. Cela déclencha l’ire de l’Eglise catholique qui organisa des neuvaines afin, que la foudre de Dieu atteigne ce sataniste de Buisseret !”

Ces événements se déroulaient parallèlement à la guerre scolaire: c’était la première fois que le monde laïque gouvernait en Belgique.

Quant aux universités, explique Nicaise Chikuru, celle de Lovanium, catholique, date de 1954. En 1956, exista la première université officielle du Congo, à Elisabethville devenue Lubumbashi. Patrice Lumumba, qui deviendra le premier héros du Congo indépendant, soutiendra cette action du ministre Buisseret. Sans doute est-ce grâce à cette influence que la première Constitution de l’Etat indépendant définit le Congo comme un Etat laïque, démocratique, gouverné par le peuple et pour le peuple. Cependant, le président Mobutu, après l’assassinat de Patrice Lumumba, délaissa l’enseignement public qui n’était pas subventionné, au contraire de l’enseignement catholique qui, en 1976, se vit chargé de l’enseignement dans tout le Congo-Zaïre. La laïcité ne pouvait plus exercer de contre-poids par rapport à l’Eglise catholique.



AU MOMENT OÙ LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO VIT DE FORTES TURBULENCES POLITIQUES ET QUE L'EGLISE CATHOLIQUE S'IMPLIQUE DANS CE DÉBAT, VOICI LE TÉMOIGNAGE DE CITOYENS POUR QUI LE CONCEPT DE LAÏCITÉ ET DE SÉPARATION DE L'EGLISE ET DE L'ÉTAT REPRÉSENTE UNE CLEF POUR LA CITOYENNETÉ MODERNE.

UNE MAISON DE LA LAÏCITÉ À KINSHASA

En 1991 fut créé "Humanisme et Solidarité" en RDC et, en 1997, "Laïcité et Humanisme en Afrique Centrale" (LHAC), son partenaire en Belgique. A leur actif : la reconstruction et le suivi de huit écoles publiques au Congo dont la plus récente, l'Athénée de la Victoire. En 2010, avec l'appui de 18 associations de la société civile non confessionnelle, "Humanisme et Solidarité" lança un appel pour la création d'une Maison de la Laïcité à Kinshasa, ce qui fut fait le 23 juillet 2011. En Belgique, depuis six ans, LHAC s'est assuré du soutien d'une dizaine d'associations laïques afin de financer la location d'un lieu et le salaire d'un permanent.

"Il s'agit en effet, explique Nicaise Chikuru, de contrer la domination des écoles conventionnées, celle des églises du réveil et des écoles évangéliques. Trop nombreux sont nos élus qui croient que tout pouvoir vient de dieu et pas des électeurs. Résultat : l'analphabétisme croît, la déculturation sévit. La Maison de la Laïcité de Kinshasa (MLK) a entrepris de grands efforts en matière de santé pour tous, de lutte contre le sida, de planning familial, de travail des femmes, de syndicalisme et bien entendu d'appui aux rares écoles officielles. Nous avons élaboré un cycle de formation des enseignants, une série de fiches pédagogiques sur des thèmes laïques comme la tolérance, la protection sociale, la laïcité politique, des fiches sur les valeurs au lieu des prières", sourit Nicaise Chikuru. "Nous publions un magazine semestriel "Congo Libertés" qui en est déjà à son septième numéro, un bulletin de liaison électronique ainsi qu'une BD sur la laïcité et ses valeurs."

Un travail remarquable malgré les difficultés nombreuses : "nous sommes accusés d'être des occultistes, des sorciers par les plus fanatiques. Nous sommes considérés comme des suppôts de Satan parce que nous nous occupons aussi des LGBT. Mais surtout, nous avons le projet d'acheter une maison afin d'assurer notre indépendance car les loyers sont très élevés à Kinshasa ce qui représente 50% de nos frais de fonctionnement."

PRIX HENRI LA FONTAINE 2016

La MLK est aidée en Belgique par plusieurs associations mais surtout, elle vient de recevoir le Prix international Henri La Fontaine pour l'Humanisme 2016, à Bruxelles, ex-aequo avec "Avocats sans frontières". En effet, ces deux associations mettent en œuvre, chacune dans sa spécificité, les valeurs prônées par ce grand humaniste et prix Nobel de la paix : la paix, la justice sociale, l'émancipation des citoyens et le libre-examen. Soulignons le geste d'Avocats Sans Frontières qui a donné à la MLK sa part du prix. Une contribution importante à cette démarche citoyenne d'autant plus nécessaire au débat politique en RDC.

Lors de la remise du prix, Fadila Laanan, ministre-présidente du Collège de la Commission communautaire française (Cocof), remercia les associations humanistes, autant de "jalons pour faire avancer le monde". Un monde en proie aux "tourbillons extrémistes". Contre cela, nos armes sont "le dialogue, la connaissance de l'autre, la recherche de la paix." Ce sont des "armes de reconstruction massive, pacifiques, de puissants leviers du faire ensemble contre l'obscurantisme et le repli sur soi, contre le racisme, l'antisémitisme, la misogynie."

Pour la MLK, l'arme pacifique contre les inégalités, contre la violence sociale et politique est l'éducation permanente. Une éducation à la citoyenneté tellement nécessaire à ce grand pays en proie à toutes les convoitises et tous les troubles politiques. ■

*Article publié sur le site entreleslignes.be,
le 29 décembre 2016*



MAISON
DE LA LAÏCITÉ
DE KINSHASA

LA MAISON DE LA LAÏCITÉ A BESOIN DE VOTRE SOUTIEN

La Maison de la Laïcité de Kinshasa (MLK) est née de la rencontre de partenaires congolais et de partenaires belges, qui inscrivent leurs actions dans les valeurs qui furent défendues par Henri La Fontaine : la paix, la justice sociale, l'émancipation des citoyens et le libre-examen.

La MLK privilégie dans toutes ses activités une approche centrée sur le renforcement de la paix en République Démocratique du Congo (RDC) et dans la Région des Grands Lacs et sur la promotion des valeurs portées par la laïcité, le développement de la démocratie et des droits de l'Homme sous toutes ses déclinaisons.

Depuis le 23 juillet 2011, jour de son inauguration officielle, la MLK tisse des liens de plus en plus forts dans le milieu associatif congolais. Elle joue un rôle moteur dans la promotion et l'enracinement des valeurs laïques dans la sphère publique congolaise.

La MLK publie une revue semestrielle "Congo Libertés" et diffuse du matériel pédagogique dans les écoles du réseau public congolais. Elle organise et accueille des formations citoyennes et soutient des activités culturelles. Elle a ouvert une bibliothèque et un cyber centre permettant l'organisation de sensibilisation et de formation à l'informatique. Elle offre un espace de réunions.

Pour éviter de payer des loyers à fonds perdus et pérenniser son travail, la MLK doit acquérir la propriété d'un terrain et d'un immeuble lui permettant de développer librement ses diverses activités.

Les partenaires belges de la MLK ont ouvert un fonds qui doit permettre la réalisation de ce projet. Il est fait appel à vos dons. Un montant de 100.000 euros minimum est nécessaire pour obtenir un prêt bancaire. Le coût estimé de l'opération s'élève à 300.000 euros.

**"Laïcité et Humanisme en Afrique Centrale", Ong belge,
est en charge de la récolte des dons.
Ils sont à verser sur le **Compte LHAC : BE52 0013 7994 2309**
Communication : fonds MLK**

Une attestation fiscale annuelle est délivrée pour tout don à partir de 40 euros.

Nous sommes certains que vous aussi apporterez votre pierre à la construction de ce lieu emblématique de la laïcité dans ce pays soumis à une pression effrénée des religions. D'avance, soyez-en remercié/e.
Pour toutes informations concernant le suivi de l'opération, vous pouvez contacter nathalie.biefnot@laicite.net

PARTENAIRES CONGOLAIS

DE LA MAISON DE LA LAÏCITÉ DE KINSHASA

DROITS SOCIAUX ET DROITS ÉCONOMIQUES

Centre National d'Appui au Développement et à la Participation Populaire (CENADEP)
Contact : Hamuli Baudouin.
Courriel : cenadep@yahoo.fr ou info@cenadep.net
Site Web : <http://www.cenadep.net>

Réseau de Promotion de la Démocratie et des Droits économiques et Sociaux (PRODDDES)
Contact : Danny Singoma.
Courriel : proddesrdc@yahoo.fr

Fédération des ONG laïques à vocation Économiques (FOLECO)
Contact : Ndumandele Muke Adalbert.
Courriel : foleco2005@yahoo.fr

Confédération Démocratique du Travail (C.D.T.)
Contact : Kalubye Tshikali
Courriel : cdtcongo@yahoo.fr

Union Nationale des Travailleurs du Congo (UNTC)
Contact : Ndongala Modeste
Courriel : modeste_ndongala@yahoo.fr

Conseil Syndical des Services Publics (COSSEP)
Contact : Kimbuya Jean-Pierre
Courriel : cossep_projet@yahoo.fr

DROITS DE LA FEMME ET DE L'ENFANT

Comité National Femme et Développement (CONAFED)
Contact : Nzuzi Jeanne
Courriel : conafed@ic.cd

Comité d'Appui au Travail Social de Rue (CATSR)
Contact : Antoine KETIKILA
Courriel : ketmbala@gmail.com
Site web : <http://parcequelarueexiste.skunetblogs.be>

International Day of the African Child and Youth (IDAY/RDC)
Contact : Katembwe Roger
Courriel : iday_rdc@yahoo.fr

Eldorado
Contact : EBAYA BRISON
Courriel : eldorado_ong@yahoo.fr
Site web : www.eldoradocongo.org

Fondation Pasa Muntu (FPM)
Contact : Tshimanga Albert
Courriel : albertshimanga@yahoo.fr

Union pour le Développement Familial (UDF)
Contact : Kibambe Christian
Courriel : ongudef@yahoo.fr

DROIT À LA SANTÉ

Solidarco/Congo
Contact : Anne-Marie Mambombe
Courriel : am_mambombe@yahoo.fr

Parlons sida aux communautaires (PASCO)
Contact : Lay Michel
Courriel : pascordc1@yahoo.fr

ENSEIGNEMENT / EDUCATION

Humanisme et Solidarité (H&S)
Contact : Kabongo Frédéric
Courriel : humasolfr@yahoo.fr

Union des Anciens Etudiants de l'Université Libre de Bruxelles (UAE/Congo)
Contact : Kabeya Kanyonga
Courriel : kkanyonga@hotmail.com

CULTURE

Association des Critiques Littéraires de Kinshasa (ACLK)
Contact : Lukusa Menda André
Courriel : lukusa.menda@cloud.com

Observatoire des Cultures Urbaines en RDC (OBSCUR)
Contact : Yoka Lye André
Courriel : obscur2010@yahoo.fr

Fédération Nationale des Théâtres (FENATH)
Contact : Nzey Van Musala

PARTENAIRES BELGES

DE LA MAISON DE LA LAÏCITÉ DE KINSHASA



Lauréats 2016

EX ÆQUO :

AVOCATS SANS FRONTIÈRES

Début 1992, des avocats et des bâtonniers de différents pays lancent l'idée d'Avocats Sans Frontières. Un groupe d'avocats belges la concrétise. Quelques mois plus tard, ASF est née à Bruxelles.

Considérant que l'instauration d'un état de droit est un préalable incontournable à l'émergence d'une paix durable, l'association intervient dans les pays où les droits de l'Homme sont bafoués, où règnent violences politiques et conflits armés et où les règles de droit ne sont pas appliquées. Avocats sans frontières a des bureaux permanents dans 7 pays et emploie environ 140 personnes d'une quinzaine de nationalités différentes.

MAISON DE LA LAÏCITÉ DE KINSHASA

La Maison de la Laïcité de Kinshasa (MLK) est née de la rencontre de partenaires congolais et de partenaires belges, laïques et progressistes, qui inscrivent leurs actions dans les valeurs qui furent celles défendues par Henri La Fontaine : la paix, la justice sociale, l'émancipation des citoyens et le libre-examen.

La MLK privilégie dans toutes ses activités une approche centrée sur le renforcement de la paix en République Démocratique du Congo (RDC) et dans la Région des Grands Lacs et sur la promotion des valeurs portées par la laïcité, le développement de la démocratie et des droits de l'Homme, sous toutes ses déclinaisons.

La Maison de la Laïcité de Kinshasa (MLK) a été inaugurée le 23 juillet 2011.

Remerciements

La Fondation Henri La Fontaine remercie ses membres et partenaires : la Loterie Nationale, le Mundaneum, le Centre d'Action Laïque et la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Remerciements à la Fondation Pierre Lahaut et à Allain Guillot, maître verrier qui a réalisé une sculpture originale en verre inspirée d'une oeuvre de Pierre Lahaut

Elle remercie également le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et son personnel pour l'accueil réservé.

Avec le soutien de :



Loterie Nationale

